



Buletins scolaires et divorce

Par **anamaeva**, le **15/09/2014** à **00:29**

Bonjour,
J'avais besoin de savoir s'il existe une obligation légale de communiquer les bulletins scolaires au parent qui n'a pas la garde des enfants. Sur le Jugement de divorce, il est fait mention de communiquer le certificat de scolarité uniquement.
A l'avance un grand merci pour votre réponse.
Salutations cordiales.

Par **cocotte1003**, le **15/09/2014** à **02:40**

Bonjour, oui si vous avez l'autorité parentale conjointe. il faut vous faire connaître auprès de l'établissement scolaire, cordialement

Par **anamaeva**, le **15/09/2014** à **10:04**

Merci de votre réponse.
Cependant je m'excuse, je ne me suis pas bien expliquée. J'avais besoin de savoir si de par les textes de loi, j'étais obligée de communiquer au père une copie des bulletins de notes des enfants. Car oui, il reçoit les certificats d'inscription. Les enfants sont universitaires.
Encore merci. Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **15/09/2014** à **11:45**

Comme vos enfants sont majeurs c'est à eux de décider ce qu'ils veulent faire, cordialement

Par **anamaeva**, le **15/09/2014** à **11:50**

Je vous remercie de votre réponse si rapide.
Bonne semaine !
Bien cordialement.